

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (UE) N° 1907/2006: REACH



Date d'édition 17/10/2017  
Édition 1  
Date de révision  
Révision

Section 1		Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise
1.1	Nom commercial N° CE Numéro d'homologation	<b>AMINOVIT ZN MN</b> Engrais a base d'Amnovital, Zinc, Manganèse 1170605
1.2	Utilisation de la substance/préparation et usages non conseillés	Engrais
1.3	Données du fournisseur	
	Nom de la Société	FERTINAGRO NUTRIENTES
	Adresse	Poligono industrial La Paz, Parcela 185, CP,44195 Teruel
	Téléphone	00 33 (0)5 58 98 00 32
	e-mail de la société pour FDS	<a href="mailto:contacts@fertinagro.fr">contacts@fertinagro.fr</a>
1.4	Numéro de téléphone d'appel d'urgence	00 33 (0)5 58 98 00 32 (Lundi - Vendredi de 9:00 à 14:00 et 16:00 à 19:00)

Section 2		Identification des dangers			
2.1	Classification	<b>Conformément au règlement 1272/2008 [CLP]: Irr Oc; H319 Tox aqua H410</b>			
		Pictogramme	Mot d'avertissement	Indications du danger	Conseils de prudence
2.2	Éléments de l'étiquette		Attention	H319 H410	P102 P270 P273 P264 P391 P501
2.3	Autres dangers	Non classé comme PBT ou vPvB			
* Pour la pleine signification des phrases R et/ou les indications de danger (H): voir la section 16					

Section 3		Composition/Information sur les Composants				
3.1	Substance					
	Nom	% (p/p)	N° CAS	N° CE	N° Index	N° registre REACH
	Sulphate de manganese	<10	10034-96-5	232-089-9	025-003-00-4	01-2119456624-35
	Sulphate de zinc	< 10	7446-20-0	231-793-3	030-006-00-9	01-2119474684-27
						Tox aqua chronic H411 STOT Rep Exp 2 H373 Les Oc 1 H318
						Tox aqua 4 H302 Les oc 1 H318 aqua aigu 1 H400 Aqua chronic 1 H410
Le N° CE correspond au numero EINECS OU ELINCS. Le N° Index correspond au numero de la liste harmonisée de classification et etiquetage de substances dangereuses ou au catalogue de classification et etiquetage.						

Section 4		Premiers secours
4.1	Description des premiers secours	
	Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur, et respirer l'air frais. Si malgré cela la gêne persiste appeler un médecin.
	Ingestion	Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin
	Contact avec la peau	Rincer abondamment avec de l'eau et savon. Enlever les vêtements contaminés. Si malgré cela l'irritation persiste consulter un médecin.
	Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Séparer les paupières avec les doigts et continuer à rincer à l'eau. Appeler un médecin.
4.2	Principaux symptômes et effets	
	Inhalation	Sensation de brûlure, de la toux, de l'essoufflement, une respiration sifflante, le mal de gorge, perte de conscience. Les symptômes de l'oedème pulmonaire ne se manifestent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique.
	Contact avec la peau	Légèrement irritant
	Contact avec les yeux	Rougeur, douleur, vision floue, brûlures profondes graves.
	Ingestion	Crampes abdominales, sensation de brûlure, de la confusion, difficulté à respirer, le mal de gorge, perte de conscience, faiblesse.
4.3	Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucune recommandation, mais vous pouvez recourir aux premiers secours en cas d'exposition, d'inhalation ou d'ingestion accidentelle de ce produit chimique. En cas de doute, appeler immédiatement un médecin.

<b>Section 5</b>		<b>Mesures de lutte contre l'incendie</b>					
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Éteindre le feu avec des agents appropriés pour l'incendie environnant. Refroidir les citernes et les conteneurs avec de l'eau pulvérisée					
	Moyens d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau. Ceci risquerait d'étendre l'incendie					
5.2	Dangers particuliers	Le produit n'est pas combustible. Il peut se décomposer en formant des vapeurs/gaz corrosifs et toxiques. En cas de forte chaleur, il feu se produire une surpression dans le récipient et une explosion.					
5.3	Moyens spécifiques de lutte contre l'incendie	Formation de gaz sulfureux (SO <sub>x</sub> )					
	Protection spécifique dans la lutte contre l'incendie	Garder les excès d'eau loin du lieu de stockage Utiliser appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés					
<b>Section 6</b>		<b>Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</b>					
6.1	Précautions individuelles	Eviter les éclaboussures. Assurer une ventilation efficace.					
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter que le produit se déverse dans les égouts et des eaux publiques.					
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Maintenir et recueillir le produit répandu par des moyens adsorbants non comburants (par exemple sable, terre, terre de diatomées, vermiculite). Neutraliser avec de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), carbonate de soude, carbonate de calcium ou bicarbonate de soude. Utiliser un emballage étiqueté pour son élimination conformément à la législation locale et nationale.					
6.4	Observations ou références à des autres sections	Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.					
<b>Section 7</b>		<b>Manipulation et Stockage</b>					
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.	Utiliser l'équipement de protection individuelle adéquate (voir section 8). Lire la fiche de données de sécurité et l'étiquette avant l'utilisation du produit. Eviter tout contact. Transporter par tuyaux et utiliser des systèmes automatiques pour le remplissage et la vidange des citernes et containers. Eviter les éclaboussures.					
7.2	Conditions de stockage sécurisées et incompatibilités	Maintenir le produit dans des endroits frais, secs et bien ventilés, éloignés des matériaux incompatibles (voir section 10) et des métaux. Eviter l'exposition directe au soleil. Ne pas empiler les containers.					
7.3	Usages spécifiques finals	Voir section 1.2 et annexes pour les scénarios d'exposition.					
<b>Section 8</b>		<b>Contrôle de l'exposition/protection individuelle</b>					
8.1	Valeurs limites d'exposition.	Acide Phosphorique (N° CAS: 7664-38-2), VLA-ED = 1 mg/m <sup>3</sup> ; VLA-EC = 2 mg/m <sup>3</sup>					
		dérivé de l'ISQ	DNEL	Industriel		Consommateur	
				oral		N/A	
				Inhalatoire		1,3 mg/m <sup>3</sup>	
				dermique		N/D	
PNEC	Eau douce		air	sol	Micro-biologique	sédiment	Oral
	0,0206 mg/L			106,8mg/kg		235,6 mg/kg	
8.2	Contrôles de l'exposition	Eviter tout contact. Eviter les éclaboussures. Assurer de la ventilation.					
	Protection individuelle	Mesures d'hygiène	Utiliser des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques ou de l'écran faciale.				
		Yeux/Visage	Utiliser des gants adéquates (néoprène), des bottes de caoutchouc, et une combinaison de travail anti-acides.				
		Peau/Corps/Mains	Dans les conditions d'utilisation normales, une protection n'est pas nécessaire. S'il y a des vapeurs ou des brouillards, porter un masque avec filtre approprié pour les acides. Si la concentration atmosphérique n'est pas connue, utiliser un appareil respiratoire autonome.				
	Respiratoire	Éviter le déversement incontrôlé de la solution dans les égouts ni dans les eaux de surface.					
		<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>					
		<i>Choisir les protections individuelles adaptés aux risques de l'exposition</i>					
<b>Section 9</b>		<b>Propriétés physiques et chimiques</b>					
9.1	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.						
	Aspect	Liquide					
	Coleur	Marron					
	Odeur	Inodore					
	Poids moléculaire	N/A					
	pH	N/D					
	Point d'éclair	N/D					
	Taux d'évaporation	N/D					
	Inflammabilité	Non inflammable					
	Propriétés explosives	Non explosif					
	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	N/D					
	Propriétés comburantes	N'a pas propriétés comburantes					
	Densité relative	N/D					
	Viscosité	N/D					
	Solubilité dans l'eau	N/D					
9.2	Information additionnelle	N/D					
<b>Section 10</b>		<b>Stabilité et réactivité</b>					
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation					
10.2	Stabilité chimique	Le produit est stable dans les conditions recommandées de stockage.					
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	En cas de forte température il dégage des produits toxiques					
10.4	Conditions à éviter	Tenir éloigné des sources de chaleur, des flammes ou de matériaux incompatibles.					
10.5	Matériaux incompatibles	Carbonates alcalins et hydroxydes. Borax. Sel de strontium. Plomb. Calcium					
10.6	Produits de décomposition dangereux	De l'acide sulfurique et des sulfures de zinc.					
<b>Section 11</b>		<b>Information Toxicologique</b>					
		Information sur les effets toxicologiques					
		Toxicité aiguë					
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Voie	Résultat	
	Sulfate de Zinc		OCDE 423	Rat	orale Inhalation cutanée	LD50: > 574 mg/kg p.c. N/D, manque des données. N/D, manque des données.	

11.1	<b>Irritation</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate de Zinc		OCDE 402	Rat	Peau Yeux Inhalation	LD50: > 2000 mg/kg
	<b>Corrosivité</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate de Zinc		OCDE404 OCDE 405		Peau Inhalation	non irritant irritant
	<b>Carcinogénicité</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate de Zinc					N/D, manque des données
	<b>Mutagénéicité</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate de Zinc		OCDE 471 OCDE 473	Bactéries Cellules mammifères		Negatif Negatif vu des données disponibles, aucune des critères de classification sont réunies.
	<b>Toxicité pour la reproduction</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>
Sulfate de Zinc					Aucune preuve de toxicité	
<b>Toxicité à doses répétées</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Sulfate de Zinc					Aucune preuve de toxicité	

<b>Section 12</b>	<b>Informations Écologiques</b>	
12.1	<b>Toxicité</b>	
	<b>Toxicité aquatique et terrestre</b>	
	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer sur le large zone des effets négatifs	
12.2	<b>Persistance et dégradabilité</b>	N/A
12.3	<b>Potential de bioaccumulation</b>	N/A
12.4	<b>Mobilité dans le sol</b>	N/A
12.5	<b>Résultats des évaluations PBT et mPmB</b>	N/A
12.6	<b>Autres effets néfastes</b>	
	Peut être dangereux pour l'environnement	

<b>Section 13</b>	<b>Considérations relatives à l'élimination</b>	
13.1	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	
	Les déchets se traitent comme des produits dangereux.	

Section 14 Informations relatives au transport							
14.1 - 14.6	Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	ADR ADNR IMDG IATA		Routier Voies navigables Maritime Aérien				
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: N/A						

Section 15 Informations réglementaires	
	L'utilisateur est supposé connaître les réglementations nationales et locales.
15.1	Réglementation et législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de la santé et de l'environnement.
	Règlement (CE) N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation ainsi que les restrictions applicables aux substances chimiques. Règlement (CE)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Le rapport sur la sécurité chimique a été développé

Section 16 Autres informations	
Mentions de danger	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
Références bibliographiques et sources de données.	Rapport sur la sécurité chimique de la substance. Fiches internationales de sécurité chimique
Abréviations et acronymes	VLA-ED: Valeur limite de l'environnement - Exposition journalier. VLA-EC: Valeur limite de l'environnement - Exposition de courte durée. NOAEL: concentration sans effets adverses avérés. DNEL: Concentration sans effets dérivés. PNEC: concentration prévu sans effets. EC50: concentration moyenne effective. Concentration du composant qui affecte au 50% des organismes testés. LC50: concentration létal. Quantité de produit qui provoque la mort au 50% des organismes testés. DL50: dose létal. Dose d'un produit qui provoque la mort au 50% des organismes testés. N/D: Non disponible, N/A: Non applicable DSD: Directive 65/548/CEE; CLP: Règlement 1272/2008 EPI: Equipe de Protection Individuelle
Formation appropriée pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention de risques du travail.
Modifications introduites par la révision actuelle	Adaptation au Règlement 453/2010

FERTINAGRO France, SAS fournit les informations contenues ici en toute bonne foi, mais ne fait aucune représentation quant à l'exhaustivité ni l'exactitude. Ce document est conçu comme un guide pour une manipulation sûre et correcte par une personne formée à l'utilisation de ce produit. FERTINAGRO France SAS n'assume aucune responsabilité ou garantie, expresse ou implicite, y compris, sans limitation, toute garantie de commerciabilité, d'adéquation à un usage particulier à l'égard de l'information contenue dans ce document ou le produit auquel se rapportent les renseignements.

Par conséquent, FERTINAGRO France, SAS n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation ou confiance sur cette information.